



Etalondes

Plan Local d'Urbanisme



Règlement graphique
Déclaration de projet n°1
valant mise en compatibilité



Prescrit le : 17 octobre 2024
Approuvé le : 30 septembre 2025

INFORMATIONS

- Limite communale
- Parcelles
- Bâtiments

INFORMATIONS SURFACIQUES

- Droit de préemption urbain sur les zones urbanisées et à urbaniser

ZONES

- 1AU : zone d'extension à court ou moyen terme
- 1AUe : zone d'extension à court ou moyen terme à vocation d'équipements de santé
- 1AUr : zone d'extension à court ou moyen terme signalant la présence de cavités souterraines
- 2AU : zone d'extension de la zone d'activités commerciale
- 2AUr : zone d'extension de la zone d'activités commerciale signalant la présence de cavités souterraines
- 3AU : zone correspondant à la zone d'activités à vocation industrielle, artisanale et tertiaire
- 3AUi : zone correspondant à la zone d'activités à vocation industrielle, artisanale et tertiaire reprennant les axes de ruissellement
- 3AUr : zone correspondant à la zone d'activités à vocation industrielle, artisanale et tertiaire signalant la présence de cavités souterraines
- 3AUri : zone correspondant à la zone d'activités à vocation industrielle, artisanale et tertiaire reprennant les axes de ruissellement et signalant la présence de cavités souterraines
- A : zone agricole
- Ai : zone agricole reprennant les axes de ruissellement
- Ar : zone agricole signalant la présence de cavités souterraines
- Ari : zone agricole reprennant les axes de ruissellement et signalant la présence de cavités souterraines
- N : zone naturelle
- Na : zone naturelle accueillant le refuge "SPA"
- Ni : zone naturelle reprennant les axes de ruissellement
- Nr : zone naturelle signalant la présence de cavités souterraines
- Nri : zone naturelle reprennant les axes de ruissellement et signalant la présence de cavités souterraines
- Ua : zone urbaine
- Uai : zone urbaine reprennant les axes de ruissellement
- Uar : zone urbaine signalant la présence de cavités souterraines
- Uari : zone urbaine reprennant les axes de ruissellement et signalant la présence de cavités souterraines
- Ub : zone urbaine à vocation principale d'équipements publics, scolaires, sportifs et d'activités d'accompagnement
- Ubr : zone urbaine à vocation principale d'équipements publics, scolaires, sportifs et d'activités d'accompagnement signalant la présence de cavités souterraines
- Uc : zone urbaine correspondant à la zone d'activités commerciales
- Ucr : zone urbaine correspondant à la zone d'activités commerciales signalant la présence de cavités souterraines
- Udi : zone urbaine correspondant à la zone d'activités industrielle, artisanale et tertiaire
- Udi : zone urbaine correspondant à la zone d'activités industrielle, artisanale et tertiaire reprennant les axes de ruissellement
- Udr : zone urbaine correspondant à la zone d'activités industrielle, artisanale et tertiaire signalant la présence de cavités souterraines

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Plantations à créer en application de l'article L130-1 du code de l'urbanisme
- Plantations à protéger en application de l'article L130-1 du code de l'urbanisme

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Indice de cavité souterraine comblée mais traitement non adaptée à accueillir des constructions de type bâtiment, équipement sensible

